



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Attribution de la médaille militaire

Question écrite n° 12712

### Texte de la question

M. Matthieu Bloch attire l'attention de Mme la ministre des armées et des anciens combattants au sujet des modalités d'instruction et de réexamen des dossiers de candidature à l'attribution de la médaille militaire. Il souhaite attirer son attention sur les situations dans lesquelles des dossiers de candidature, après avoir été constitués par les associations habilitées et transmis par la voie hiérarchique à la grande chancellerie de la Légion d'honneur puis au bureau des décorations du ministère des armées, ne sont finalement pas présentés à la commission du conseil de l'ordre, au motif notamment d'une appréciation jugée insuffisante des faits ou services exposés. Dans certains cas, ces dossiers concernent pourtant d'anciens militaires au parcours reconnu, titulaires de décorations telles que la croix de guerre ou la carte et la croix du combattant et aujourd'hui fortement engagés dans le monde combattant, notamment par leur participation active à la vie associative et au devoir de mémoire. Il souhaite donc savoir quelle est la portée exacte du placement d'un dossier dans le « vivier » du bureau des décorations, quelles en sont les conséquences juridiques et administratives et de surcroît, selon quelles conditions ou procédures un tel dossier peut être réexaminé ultérieurement en vue d'une éventuelle présentation à la commission compétente. Il lui demande enfin si des garanties existent afin d'assurer une prise en compte homogène et transparente des parcours militaires et de l'engagement post-service des anciens combattants dans l'instruction des candidatures à la médaille militaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Matthieu Bloch](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des droites pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12712

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** [Armées et anciens combattants](#)

**Ministère attributaire :** [Armées et anciens combattants](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2026](#), page 1111